

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-359
Référence Nomenclature n°7.9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle technique Patrimoine Aménagement et Développement territorial

Service en charge : Urbanisme, Economie de Proximité, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logement

OBJET : Rapport de gestion 2022 — CAP METROPOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L.1524-5,

Considérant qu'aux termes dudit article, il est fait mention que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration,

Considérant que la Ville de Firminy étant actionnaire de la Société dénommée CAP METROPOLE, Société Publique Locale, ayant son siège social à Saint-Etienne (Loire), 21 rue Pierre et Dominique Ponchardier, elle doit, par conséquent, conformément aux dispositions de l'article susvisé se prononcer sur le rapport communiqué pour l'année 2022,

Considérant que pour la période considérée, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, la Société dénommée CAP METROPOLE présente un résultat d'exercice déficitaire ; savoir – 11.788,00 €,

Considérant que ce résultat légèrement négatif suit un résultat 2021 très largement positif (+136 914 €) et n'inspire pas d'inquiétudes particulières, et qu'il s'explique principalement par trois facteurs conjoncturels, savoir :

- les coûts liés au déménagement de la Société dénommée CAP METROPOLE dans les nouveaux locaux de l'Espace Fauriel,
- les coûts liés à l'organisation des 10 ans de la Société dénommée CAP METROPOLE en septembre 2022,
- l'embauche en anticipation de plusieurs collaborateurs afin d'améliorer la qualité et la réactivité de ladite SPL aux besoins des collectivités notamment dans le cadre de l'arrivée de plusieurs missions structurantes ainsi que de nouveaux actionnaires, et de renforcer les fonctions support.

Et vu le rapport de gestion et des états financiers pour l'année 2022 de la Société dénommée CAP METROPOLE, tel rapporté en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de gestion et des états financiers pour l'année 2022 de la Société dénommée CAP METROPOLE.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-359
Référence Nomenclature n°7.9

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de gestion et des états financiers pour l'année 2022 de la Société dénommée CAP METROPOLE.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,

Daniel LOMBARDIN

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 11/12/23
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAID



Le Maire,

Julien LUYA

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

Rapport de gestion 2022 — CAP METROPOLE

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

POUVOIRS : M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLOUX Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

ABSENTS : Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOMBARDIN Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

